Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 23/09/2025

Berger Levrault

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAVOIE

COMMUNE VIVIERS DU LAC

## Nombre de Conseillers

| 1           |    |
|-------------|----|
| En exercice | 17 |
| Présents    | 13 |
| Absents     | 4  |
| Pouvoirs    | 2  |
| Votants     | 15 |
| Pour        | 15 |
| Contre      | -  |
| Abstentions | _  |
| Exclus      | -  |

Date de convocation : 2 septembre 2025

Date d'affichage : 2 septembre 2025

Délibération D2025\_049 Cimetière communal : transfert de concession dans l'ancien cimetière

La secrétaire de séance.

Mme LAPLANCHE



EXTRAIT DU REGIS ID : 073-217303288-20250908-D2025\_049-DE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 8 septembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents: M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, Mme SCAPOLAN Martine,

Pouvoir(s): M. ROBERT donne pouvoir Mme GINET

Mme THUILLIER donne pouvoir à Mme LAPLANCHE

Absent(s): Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO

Secrétaire de séance : Madame Delphine LAPLANCHE.

Madame Myriam MONANGE, adjointe au maire déléguée à la vie sociale informe l'assemblée de la demande d'une personne titulaire de la concession trentenaire n° 229, emplacement n° C50 situé dans l'ancien cimetière Ouest de Viviers du Lac d'une dimension de deux m².

Vu qu'il ne reste plus de place disponible dans l'emplacement actuel, elle sollicite un nouvel emplacement.

Il est proposé de déplacer la concession n° 229 de l'emplacement C50 vers l'emplacement A75.

Le tarif de la concession trentenaire pour un caveau 4 places situé dans le cimetière Ouest est fixé à 342 € (délibération n° 2024-069). Considérant que la concession n° 229 a fait l'objet d'un renouvellement en 2017, un prorata temporis est appliqué à ce tarif afin de prendre en compte la période écoulée, soit :

- 342 € x 22 ans (nombre d'années restantes) / 30 ans (nombre d'années choisies) = 250,80 €.

Le tarif du caveau 4 places est fixé à trois mille euros (3.000 €).

Telle est la proposition faite par la commission vie sociale du 3 septembre 2025.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la concession n° 229 de l'emplacement n° C50 vers l'emplacement n° A75.
- **FIXE** le tarif du nouvel emplacement à 250,80 € comme détaillé ci-dessus,
- Fixe le tarif du columbarium 4 places à trois mille euros.